

des sessions les plus efficaces et les plus productives que nous avons jamais eues. D'ailleurs, le but d'une réforme parlementaire ne se limite pas à la seule efficacité. Comme l'a dit quelqu'un:

Le but est d'élaborer une procédure en harmonie avec les valeurs démocratiques du peuple canadien. Ce n'est pas simplement une procédure pour adopter des lois qu'il nous faut, mais une procédure capable de surmonter victorieusement l'épreuve d'un débat libre et d'une durée raisonnable.

Nous convenons avec le gouvernement qu'une disposition réglant l'attribution du temps consacré aux débats est peut-être nécessaire, mais nous le pressons d'adopter une procédure raisonnable de consultation et nous rejetons son insistance à imposer arbitrairement à l'avance la clôture d'un débat en l'absence d'un accord. Le Règlement renferme un article, toujours valable, à notre avis, visant à mettre fin à un débat. Il peut être invoqué lorsque le gouvernement estime qu'on abuse du droit de discuter ou que l'intérêt du public en souffre; l'article 75c est donc inutile.

Des porte-parole du gouvernement ont estimé qu'il faudra au moins dix jours pour faire adopter un bill par la Chambre si l'on applique l'article 75c. Deux jours suffisent peut-être aux partis de l'opposition et à leurs principaux représentants pour exprimer leurs objections contre un projet de loi. Cependant, ce nombre est loin de suffire pour intéresser les gens aux conséquences d'une proposition de loi et pour qu'ils commencent à écrire à leurs députés. Il est loin de suffire pour assurer la participation du public à notre régime démocratique. Seule une participation du public provoquée par un débat au Parlement peut empêcher l'adoption d'une mesure douteuse lorsque le gouvernement dispose d'une importante majorité. S'il y a lieu de s'inquiéter d'une mesure que le gouvernement pourrait présenter, il faut prévoir beaucoup de temps pour alerter les Canadiens. C'est pourquoi il faut rejeter l'article 75c.

On m'a élu pour représenter environ 78,000 hommes, femmes et enfants de mon district dans la province de Terre-Neuve. On m'a envoyé ici pour les représenter en exposant leurs problèmes et pour me faire entendre. Ils m'ont élu car ils espéraient que j'étais capable de me faire entendre. La seule manière dont je puis me faire entendre afin d'exposer leurs problèmes et de rappeler au gouvernement sa négligence est de prendre la parole en leur nom.

Je suis tout à fait consterné et dégoûté quand je pense que la députation qui a siégé à la Chambre des communes pendant 20 ans après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération s'est montrée silencieuse et satisfaite. C'est pourquoi les Terre-Neuviens appelaient

leurs députés les Sept Silencieux. Ils se sont vu ordonner de ne pas ouvrir la bouche par des autorités échappant à l'influence du gouvernement fédéral. Mais on ne peut tromper les gens que pendant un certain temps. On a trompé assez longtemps les habitants de Terre-Neuve. C'est pourquoi il fallait qu'il y ait un changement. Ils ont donc voté en faveur d'un changement.

Les Terre-Neuviens sont doués d'honnêteté, de sincérité et de sens commun. Ils ont réagi en montrant leur dépit et leur dégoût pendant les élections de juin dernier; ils ne se sont pas laissé gagner par des fleurs et des baisers. Ils croient maintenant à la participation, et prouvent qu'ils sont sérieux en organisant des associations et des conseils pour protester contre l'incurie du gouvernement et son peu de souci pour leur bien-être. C'est à grands cris qu'ils demandent de participer. Et cela, ils n'y parviendront que si leurs députés découvrent pourquoi on néglige Terre-Neuve dans le domaine des services publics ordinaires, courants, de tous les jours dont bénéficie le reste du Canada.

On s'attend que je représente consciencieusement les citoyens de ma circonscription; je ne puis le faire en perdant mon temps à la Chambre des communes parce que le gouvernement est déterminé à continuer de négliger les Terre-Neuviens et d'en faire peu de cas. Je ne puis le faire et je ne le ferai pas. Je dois prendre la parole et continuer de rappeler au gouvernement qu'il vaut mieux pour lui de prouver la sincérité de ses promesses renouvelées, d'offrir des chances égales à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, de leur offrir des chances égales sans distinction de race, de croyances ou de couleur. Il continue à camoufler ses idées dictatoriales à ses propres députés de l'arrière-plan, bien que je ne voie pas pourquoi ces députés laissent leur conscience se dégrader.

Mais, heureusement, monsieur l'Orateur, l'opposition existe dans notre pays. Les événements ont prouvé depuis un an que le gouvernement fait fi de la sincérité et de la démocratie. Le c de l'article 75c représentera pendant longtemps le mépris (contempt) pour le Parlement et le peuple canadien. Et que l'on ne se méprenne pas sur ce qui restera sur la conscience du gouvernement pendant bien des années à venir.

● (8.40 p.m.)

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'ai plusieurs arguments à exposer sur l'article 75c proposé qui, je l'espère, sont de nature positive et constructive. A tout prendre, l'attitude de la Chambre depuis le début de la session a été, la plupart des députés en con-